

Mon rôle citoyen



La démocratie prend tout son sens lorsque les citoyens et citoyennes participent aux rencontres de la Ville et exercent leur droit de vote.

CONSEIL *municipal*

2017-2021



Luc Brisebois
MAIRE

maire@villedemont-tremblant.qc.ca



Pascal De Bellefeuille
DISTRICT N° 1

pdebellefeuille@villedemont-tremblant.qc.ca



Mélanie Matte
DISTRICT N° 2

mmatte@villedemont-tremblant.qc.ca



François Marcoux
DISTRICT N° 3

fmarcoux@villedemont-tremblant.qc.ca



Danny Stewart
DISTRICT N° 4

dstewart@villedemont-tremblant.qc.ca



Joël Charbonneau
DISTRICT N° 5

jcharbonneau@villedemont-tremblant.qc.ca



Sylvie Vaillancourt
DISTRICT N° 6

svaillancourt@villedemont-tremblant.qc.ca



Pierre Labonté
DISTRICT N° 7

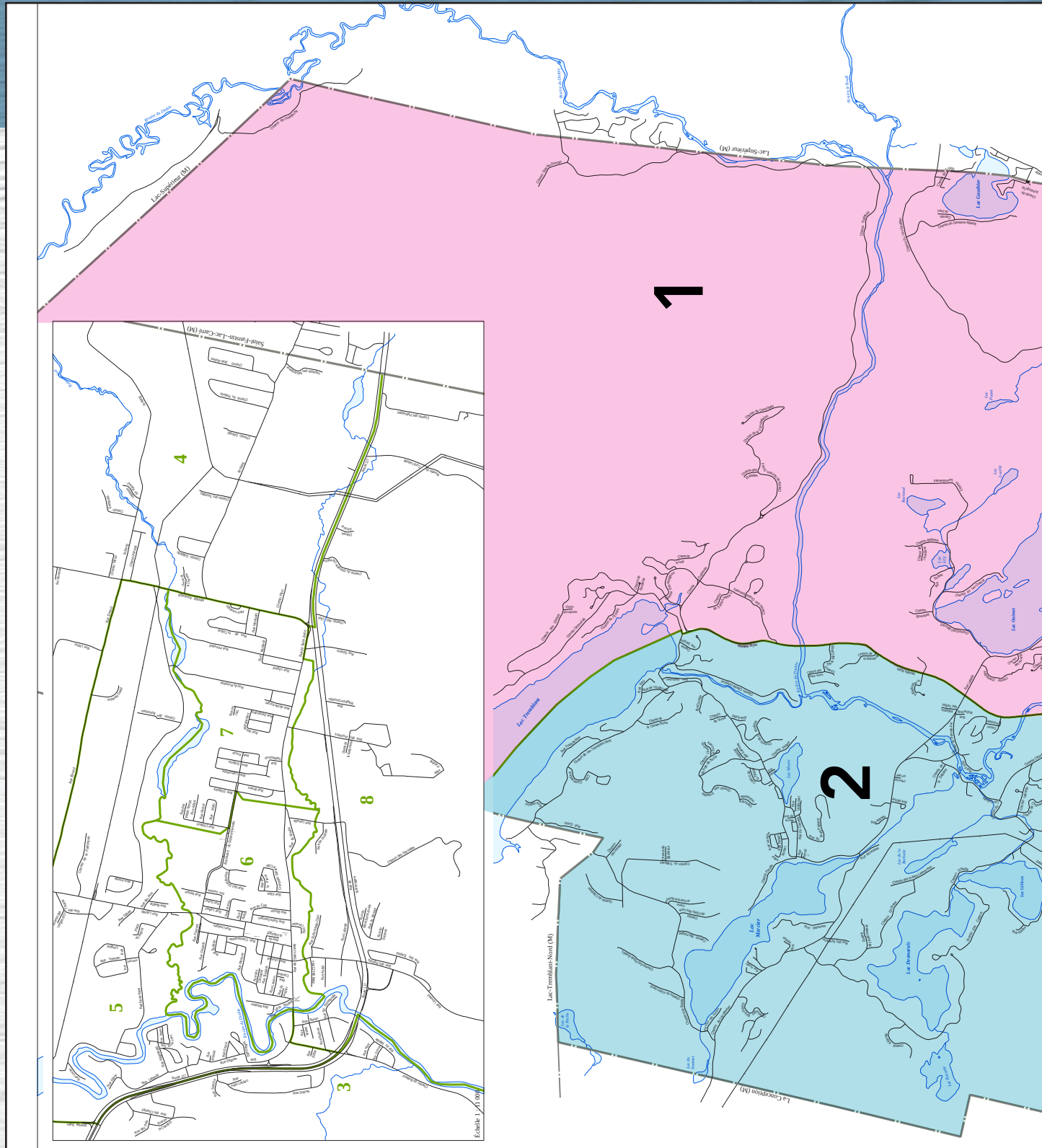
plabonte@villedemont-tremblant.qc.ca

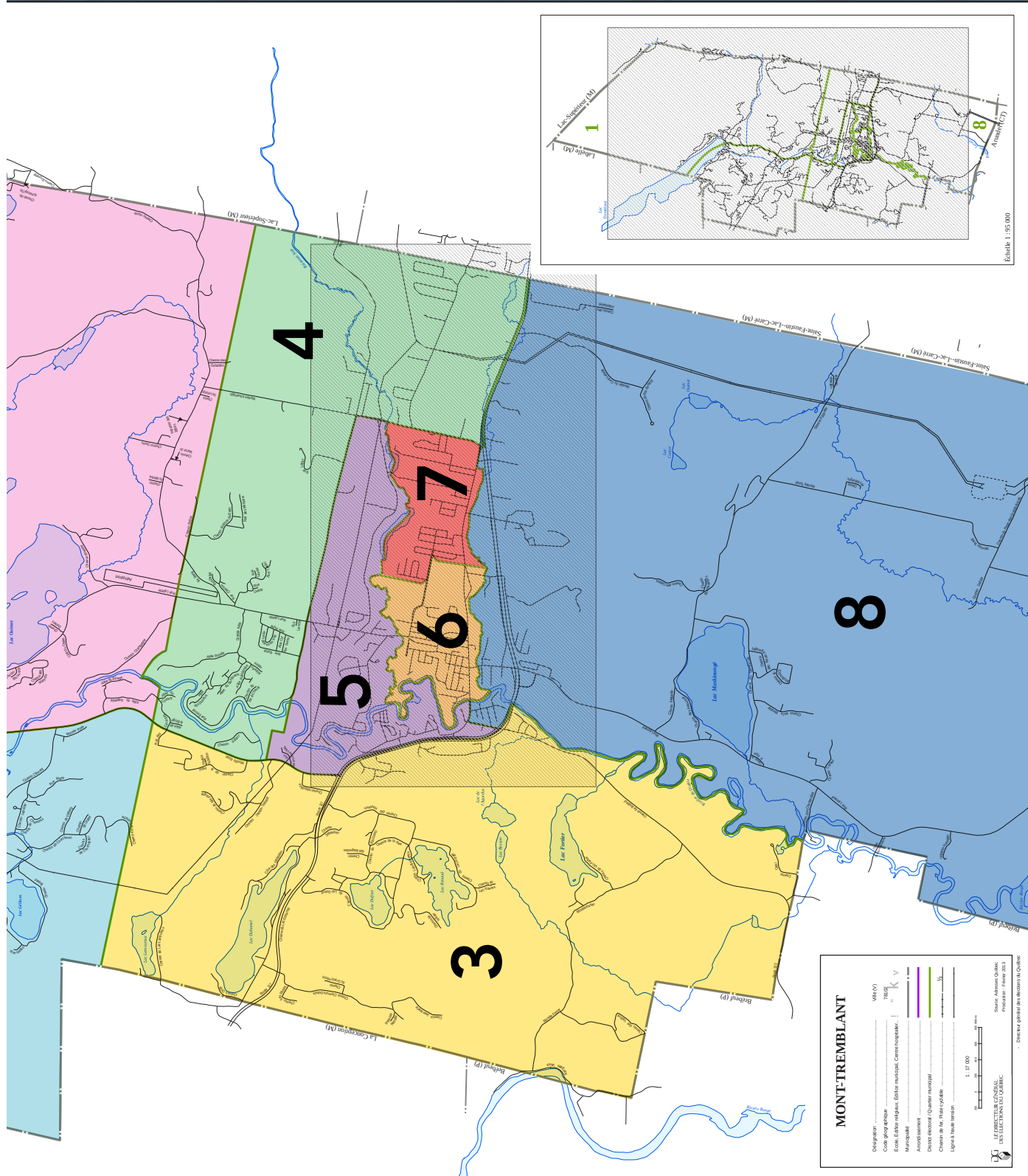


Roxanne Lacasse
DISTRICT N° 8

rlacasse@villedemont-tremblant.qc.ca

DISTRICTS électoraux.







DATES DES SÉANCES *des conseils*

Les conseillers et conseillères sont désignés pour siéger autant à des comités, des commissions ou à des organisations à l'externe de la Ville de Mont-Tremblant pour orienter et prioriser le développement local et régional. Le maire, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, fait partie de tous les comités et commissions créés par le Conseil.

Pour consulter la liste des comités et commissions :

villedemont-tremblant.qc.ca > Ville > Conseil de ville > Comités et commissions

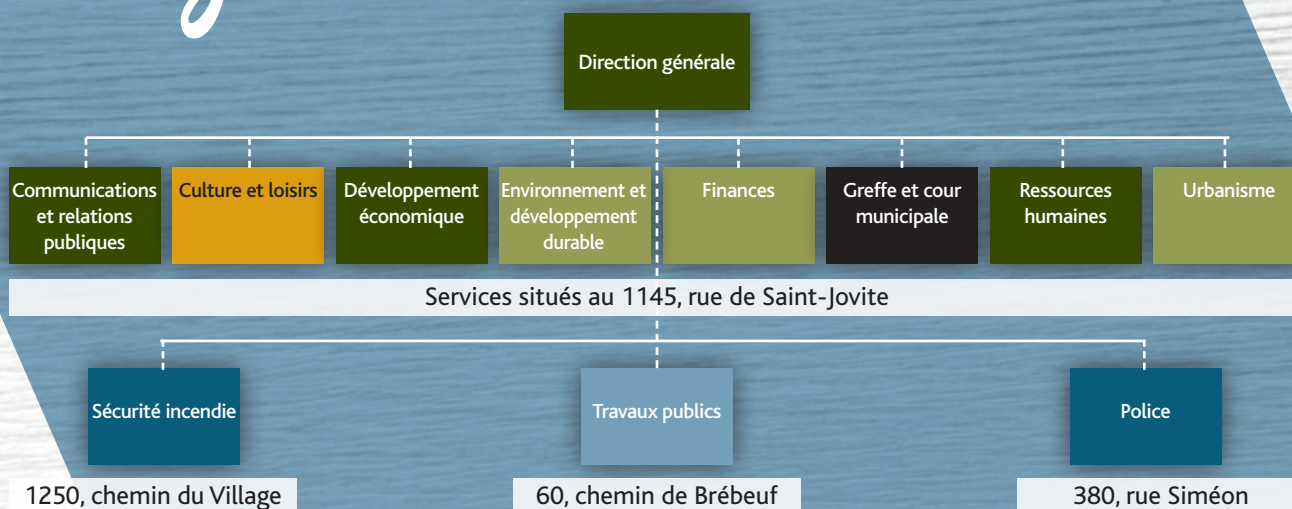
Les séances régulières du conseil municipal et du conseil d'agglomération ont lieu, en règle générale, le deuxième lundi de chaque mois, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 1145, rue de Saint-Jovite. L'ordre du jour est disponible vers 15 h sur le site Internet au villedemont-tremblant.qc.ca > Ville > Ordres du jour la journée même des séances.

Les citoyens et citoyennes sont les bienvenus aux séances des conseils et peuvent profiter de deux périodes de questions. La première est consacrée uniquement aux points à l'ordre du jour de la séance en cours, excluant la correspondance, et la seconde période porte sur n'importe quel sujet.

AVIS PUBLICS

En tout temps, vous pouvez consulter les avis publics de la Ville au villedemont-tremblant.qc.ca > Ville > Avis publics

STRUCTURE organisationnelle



La Ville de Mont-Tremblant est dotée de onze services sous la gouverne de la direction générale qui veillent à la coordination, à la gestion et à l'administration de l'ensemble des activités de la Ville. Le personnel municipal compte environ 205 personnes qui ont toutes à cœur d'offrir à la population des services de qualité, dans un souci d'amélioration continue et de gestion responsable des ressources.

UNE SEULE ADRESSE POSTALE POUR TOUS LES SERVICES

Hôtel de ville

1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

HEURES D'OUVERTURE

- Tous les services sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.
- La réception de l'hôtel de ville est ouverte du lundi au vendredi de midi à 13 h.
- Le comptoir du Service de la culture et des loisirs est ouvert le samedi de 9 h à midi.



CITOYEN *responsable*

► **Compte de taxes**

Tout propriétaire inscrit au rôle d'évaluation est responsable du paiement de son compte de taxes municipales.

Ce dernier est payable en quatre versements égaux aux dates d'échéance inscrites sur le compte.

- **Hôtel de ville | Service des finances**
1145, rue de Saint-Jovite

- **Options de paiement**

- Sur place à la réception de l'hôtel de ville : argent comptant, chèque, carte de débit (cartes de crédit non acceptées)
- Par la poste (utilisez l'enveloppe de retour)
- Auprès de votre institution financière
- Par Internet sur le site de la plupart des institutions financières

Pour l'envoi du paiement par la poste ou en personne, l'adresse est :

1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

► **Vous avez des projets?**

Vous avez un projet de nature résidentielle, commerciale ou industrielle? Votre responsabilité est de vous assurer des règles applicables à votre projet afin de les respecter. Même si votre projet n'est qu'à l'étape de la planification, c'est avec plaisir que l'équipe du Service de l'urbanisme prendra le temps de vous rencontrer. Elle vous aidera à trouver des solutions et vous accompagnera dans vos démarches.

- **Service de l'urbanisme**
1145, rue de Saint-Jovite
819-425-8614, poste 2400

Heures d'ouverture :

lundi au vendredi,
de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30

Horaire des sans rendez-vous :

lundi au vendredi,
de 13 h à 16 h 30

villemont-tremblant.qc.ca > Citoyens
> Urbanisme > Règlements d'urbanisme



SÉCURITÉ *civile* *situation* D'URGENCE

ÊTES-VOUS PRÊTS?

Lors de situations d'urgence telles que des inondations, verglas, tornades, pannes de courant majeures en hiver, etc., vous devriez être prêts à prendre soin de vous et de votre famille pendant au moins 72 heures, le temps qu'arrivent les équipes de secours.

- Préparez une trousse d'urgence et personnalisez-la en fonction de vos besoins.
- Établissez un plan d'urgence avec votre famille et pratiquez-le, car il est important d'identifier un point de ralliement commun!

POUR VOUS AIDER À VOUS PRÉPARER
villemont-tremblant.qc.ca > Citoyens > Sécurité > Sécurité civile